

Codes autorisés

EPREUVE DE DROIT PENAL

Le 20 Juillet 2007, Neil et Eve se rendent en moto à un festival de musique réputé. Le véhicule leur a été prêté par un lointain cousin de Neil (Ralph), peu recommandable mais profondément désireux de participer aux premières vacances du jeune couple désargenté. Ils n'apprendront qu'un mois plus tard que la moto a été dérobée par Ralph.

Enchantés par la douceur estivale, les amoureux roulent à bonne allure jusqu'à ce qu'ils se trouvent bloqués par un tracteur qui se déporte systématiquement sur le coté gauche de la route de campagne pour leur interdire tout dépassement ou encore leur indique faussement que la voie est libre pour doubler. Constatant que le conducteur indélicat trouve ce jeu drôle, nos vacanciers profitent de la première intersection pour s'éloigner, et s'arrêtent pour s'approvisionner en carburant.

Qu'elle n'est pas leur surprise en voyant le pompiste lancé à la poursuite d'un automobiliste qui a démarré en trombes. Ce dernier, profitant d'un moment d'inattention du commerçant a repris le billet de 50 euros qu'il venait de lui remettre pour régler son carburant en prenant également le billet de 20 euros correspondant à la monnaie restituée. Dépité, le gérant de la station service leur confie qu'il accumule les problèmes ces derniers temps ; après le départ d'un intérimaire embauché le mois dernier, il a constaté des erreurs de caisse d'un montant de 500 euros, et son jeune fils de sept ans a fait une chute pour laquelle il est encore hospitalisé lors d'une sortie scolaire d'initiation à l'escalade. Il envisage d'engager des poursuites pénales à l'encontre de l'institutrice.

Arrivés enfin à destination, le jeune couple apprécie pleinement l'ambiance festive jusqu'au moment où un spectateur assis devant Eve se retourne pour lui asséner une gifle magistrale au motif qu'elle donne des coups de pieds dans son siège. Neil riposte immédiatement en lui donnant un grand coup de casque sur la tête.

Evacuée au poste de secours, Eve acquiert la conviction que le site est décidément dangereux ; l'infirmière lui explique qu'elle a été attaquée la veille par deux individus. Le premier s'est rué sur elle et a commencé à déchirer ses vêtements, alors que le second branchait une radio pour couvrir les bruits de l'agression. Elle n'a dû son salut qu'à l'arrivée inopinée d'un festivalier venu chercher un pansement. Celui-ci ne s'illustra cependant pas par son courage, puisqu'il prit la fuite dès qu'il comprit la scène que son irruption venait d'interrompre.

Qualifiez l'ensemble des faits en indiquant les éventuelles causes d'exonération de responsabilité pénale.